

ANNEXE I
(article 26)

TARIFICATION RELATIVE À LA LOCATION DE PATINOIRES INTÉRIEURES POUR LES SPORTS DE GLACE ET À LA LOCATION DE PATINOIRES EXTÉRIEURES À SURFACE GLACÉE

La tarification relative à la location de patinoires intérieures pour les sports de glace pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, de même que la tarification relative à la location de patinoires extérieures à surface glacée, pour la session automne/hiver/printemps, est imposée conformément au tableau qui suit.

Description	Période de l'année civile	
	1 ^{er} janvier au 31 août	1 ^{er} septembre au 31 décembre
LOCATION D'UNE PATINOIRE INTÉRIEURE POUR LES SPORTS DE GLACE Règles d'application : La location inclut la période de resurfacement obligatoire. Pour un organisme reconnu dans le domaine des sports de glace, lorsqu'il s'agit de la location d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, d'août à juillet, en vue de l'organisation d'un événement spécial sanctionné par une fédération sportive, incluant le montage et le démontage, la gratuité s'applique, et ce, pour la moitié des heures requises, pour un événement par année et pour l'autre moitié des heures requises, la tarification des section étoilées ((*) et (**)) s'applique, au choix de l'organisme, le cas échéant.		
pour la location d'une patinoire de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, lorsque :		
il s'agit d'un organisme scolaire sans entente ou d'une garderie sans but lucratif ou d'un groupe ou d'une ligue composés d'adultes dont 70 % sont âgés de 55 ans et plus, lorsque :		
il s'agit d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, la tarification de l'heure est de :	92 \$	97 \$
il s'agit d'une petite patinoire de moins de 1000 mètres carrés, la tarification de l'heure est de :	54 \$	57 \$

Description	Période de l'année civile	
	1 ^{er} janvier au 31 août	1 ^{er} septembre au 31 décembre
pour un organisme scolaire sans entente ou une garderie sans but lucratif, lorsqu'il s'agit de la location d'une patinoire, de 16 h 30 à la fermeture, du lundi au vendredi, et de 6 heures à 18 heures le samedi et de 6 heures à la fermeture le dimanche, lorsque :		
il s'agit d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, la tarification est de l'heure :	243 \$	257 \$
il s'agit d'une petite patinoire de moins de 1000 mètres carrés, la tarification est de l'heure :	110 \$	116 \$
pour la location privée à des jeunes ou à des adultes d'une patinoire en journée de 6 heures à 16 h 30, du lundi au vendredi, ainsi que du 23 décembre au 3 janvier, de l'ouverture à la fermeture, lorsque :		
il s'agit d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, la tarification de l'heure :	183 \$	193 \$
il s'agit d'une petite patinoire de moins de 1000 mètres carrés, la tarification de l'heure :	83 \$	88 \$
pour la location privée à des jeunes ou à des adultes d'une patinoire, de 6 heures à 18 heures le samedi, de 6 heures à la fermeture le dimanche et de 16 h 30 à la fermeture, du lundi au vendredi, à l'exclusion du 23 décembre au 3 janvier inclusivement, lorsque :		
il s'agit d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, la tarification est de l'heure :	323 \$	341 \$
il s'agit d'une petite patinoire de moins de 1000 mètres carrés, la tarification est de l'heure :	145 \$	153 \$

Description	Période de l'année civile	
	1 ^{er} janvier au 31 août	1 ^{er} septembre au 31 décembre
pour la location privée à des jeunes ou à des adultes ou à un organisme scolaire sans entente d'une patinoire, de 18 heures à la fermeture, le samedi, lorsque :		
il s'agit d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, la tarification est de l'heure :	183 \$	193 \$
il s'agit d'une petite patinoire de moins de 1000 mètres carrés, la tarification est de l'heure :	83 \$	88 \$
(*) pour un organisme reconnu en matière de sports de glace, lorsqu'il s'agit de la location d'une patinoire, de 6 heures à la fermeture, d'août à juillet, jusqu'à concurrence d'un ratio de 3,5 heures/jeune/année et qu'il s'agit de jeunes âgés de 5 à 21 ans ou d'un ratio de 1,75 heure/jeune/année s'il s'agit de jeunes de moins de 5 ans ou d'un ratio de 1,75 heure/adulte-ainé/année s'il s'agit d'adultes âgés de 22 ans et plus, la gratuité s'applique. (**) pour les besoins supplémentaires d'un organisme reconnu en matière de sports de glace ou pour un organisme reconnu ou une association régionale rattaché à sa fédération sportive et couvrant minimalement la ville, de 6 heures à la fermeture, tous les jours, lorsque :		
il s'agit d'une grande patinoire de 1000 mètres carrés ou plus, la tarification de l'heure :	81 \$	86 \$
il s'agit d'une petite patinoire de moins de 1000 mètres carrés, la tarification de l'heure :	47 \$	50 \$

Description	Période de l'année civile													
	1 ^{er} janvier au 31 août	1 ^{er} septembre au 31 décembre												
un non-résident, qu'il soit de la catégorie des moins de cinq ans ou de celle des cinq ans à 21 ans, ne peut s'inscrire à une activité de loisir édictée à la présente section à moins que la municipalité où il réside ne remplisse l'une des deux conditions suivantes : a) elle a conclu, avec la ville, une entente de réciprocité conférant aux résidents de la ville des avantages pécuniaires au moins comparables à ceux découlant de la présente section. b) elle a conclu une entente par laquelle elle s'engage à verser à la ville, pour une saison donnée, la contribution financière suivante : <u>pour chacun des jeunes de moins de cinq ans de son territoire qui s'inscrit à une activité, s'il s'agit :</u> <table> <tr> <td>d'une demi-saison, la tarification est de :</td><td>211 \$</td><td>223 \$</td></tr> <tr> <td>d'une saison complète, la tarification est de :</td><td>425 \$</td><td>449 \$</td></tr> </table> <u>pour chacun des jeunes de cinq ans à 21 ans de son territoire qui s'inscrit à une activité, s'il s'agit :</u> <table> <tr> <td>d'une demi-saison, la tarification est de :</td><td>425 \$</td><td>449 \$</td></tr> <tr> <td>d'une saison complète, la tarification est de :</td><td>848 \$</td><td>895 \$</td></tr> </table>			d'une demi-saison, la tarification est de :	211 \$	223 \$	d'une saison complète, la tarification est de :	425 \$	449 \$	d'une demi-saison, la tarification est de :	425 \$	449 \$	d'une saison complète, la tarification est de :	848 \$	895 \$
d'une demi-saison, la tarification est de :	211 \$	223 \$												
d'une saison complète, la tarification est de :	425 \$	449 \$												
d'une demi-saison, la tarification est de :	425 \$	449 \$												
d'une saison complète, la tarification est de :	848 \$	895 \$												

Description	Période de l'année civile			
	1 ^{er} janvier au 30 avril		1 ^{er} septembre au 31 décembre	
	Tarif A. Entreprise, institution et particulier	Tarif B. Organisme non reconnu	Tarif A. Entreprise, institution et particulier	Tarif B. Organisme non reconnu
LOCATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE À SURFACE GLACÉE				
la tarification horaire pour la location d'une patinoire extérieure à surface glacée est imposée comme suit :	48 \$	24 \$	50 \$	25 \$